



Quelques informations et rappels !

L'utilisation partagée du Centre aquatique nécessite des règles que chacun d'entre nous doit respecter. Ce document doit permettre de poser les bases d'une bonne utilisation des locaux et du matériel dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Accès piscine et bassin

- Les voitures doivent être stationnées sur les parkings. Aucune voiture ne doit stationner dans le chemin menant à l'espace de glisse. (accès pompiers, riverains et promeneurs)
- l'accès au bassin doit se faire uniquement par la porte d'entrée de la piscine. L'**accès arrière**, côté local Club est à utiliser **uniquement pour laisser le matériel** dans le sas. Il est ensuite récupéré par ceux déjà près du bassin ! (c'est valable pour tout le monde : plongeurs, nageurs, adultes, enfants et moniteurs).

Les objectifs sont multiples :

- Faire respecter les zones pieds chaussés / pieds nus. **Pas de pieds chaussés au bord du bassin**
- **passage obligatoire par les vestiaires**
- **passage par les douches.**

En dehors des entrées et sorties de matériel du bassin, les portes donnant sur le sas et sur l'extérieur doivent être fermées pour permettre le bon fonctionnement du système de rééquilibrage des flux d'air qui a été installé.

Après chaque séance

- Vérifiez que toutes les portes d'accès soient fermées
- Notez le nombre de baigneurs dans les deux bassins, sur la main courante qui se trouve sur le bureau des maîtres nageurs. La finalité est une meilleure gestion du traitement de l'eau
- Faites un tour de bassin pour vous assurer que tout est bien rangé ou que rien n'ai été oublié ! Le cas échéant, récupérez ce qui traîne même si ce n'est pas à vous !
- Ranger tout le matériel qui vous appartient : interdiction de laisser des objets au fond de l'eau ou au bord des bassins
- Pensez à éteindre dès que possible l'éclairage du bassin ludique très consommateur d'énergie.
- Vérifiez que tout soit éteint lorsque vous partez les derniers.

Hygiène

Rappel des règles : **Le port du bonnet de bain est obligatoire**. Cette mesure a permis de constater une baisse significative de consommation de produit de traitement d'eau et une meilleure qualité d'eau.

Le **caleçon est interdit** et passage par les vestiaires et la douche ! c'est bien le minimum !

En cas de déjection dans l'eau, (ça peut arriver !) la procédure à suivre, recommandée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) est :

- Ramassez avec l'épuisette (accrochée au mur de chaque bassin)
- Evacuez le bassin et attendez un cycle complet de filtration soit 1h00 pour le bassin ludique et 1h30 pour le bassin de 25m puis notez l'incident sur la main courante.

Sécurité

La présence d'un encadrant **au minimum E1** est obligatoire pour toute pratique : nage, exercice technique et apnée qui doit être surveillée.

Vous avez à votre disposition du matériel de secours :

- 1 sac d'oxygénothérapie
 - 1 pharmacie
 - 1 Défibrillateur semi automatique (D.S.A)
 - 1 téléphone rouge directement relié au SDIS (touche M1)
- Dans l'infirmierie
- Une main courante pour signaler tous les accidents, incidents ou anomalies
 - 1 plan dur entre les deux bassins
 - 1 coup de point arrêt d'urgence pour les pompes des jets du bassin ludique (à droite en entrant)
 - 1 arrêt d'urgence GAZ, à l'extérieur coté petit chemin

Vous devez faire respecter les règles de sécurité

- ne pas courir dans les vestiaires et aux bords des bassins
- ne pas plonger dans le bassin ludique

Les relations de bon voisinage

Le voisinage est assez sensible !!!

Veillez à ne pas parler trop fort lorsque vous sortez tard et continuez les conversations plutôt sur le parking !

En conclusion

Pour que tout ceci puisse fonctionner ! Ne vous dites pas :

« quelqu'un l'aura bien fait ! » ... Faites-le ! Ne soyez pas passif dans la vie de votre club en ne comptant que sur les autres !

Bon nombre d'entre nous savons profiter pendant les créneaux et en dehors de la structure du Club et de ses moyens associatifs (matériels, locaux) mais également des bassins que l'on met à notre disposition.

Je vous rappelle nos deux créneaux :

- Le mercredi de 20h45 à 22 heures (nous devons être sortis de la piscine pour 22h30.
Si on est efficace, cela fait **un créneau exploitable d'1h30**.)
- Le jeudi de 21 à 22 heures sur 3 lignes.

On nous fait confiance, merci de respecter cela !

En vous remerciant

Olivier THUAULT-NEY